



Problème de pose de couverture

Par **tripitop**, le **14/01/2013** à **15:24**

Bonjour,
voici les grandes lignes de notre problème.

Nous avons fait appel à une entreprise de couverture pour la pose de panneaux sandwichs (bac acier isolé) pour notre maison individuelle.

Nous avons signé le devis le 27-09-2012 pour la réalisation de cette couverture ainsi que l'étanchéité de notre garage.

Cependant une fois la pose effectué (Fin décembre 2012) nous nous apercevons que la pose de ces panneaux est mal réalisée (observation faite le 06-01-2013); en effet la pose des panneaux est similaire à celle des bacs acier et nécessite un sens de pose, sens de pose qui doit être effectué dans le sens opposé des vents dominants.

hors ce sens de pose n'est pas respecté selon le DTU (Document Technique Unifié) et l'avis de fabricant

Le couvreur nous atteste que les bacs sont bien posé car il dit avoir posé une bande entre les panneaux (aucun avis attestant la bonne étanchéité de cette bande)

A la suite de cela nous faisons constater par huissier de justice la pose de cet artisan, huissier qui constate la mauvaise pose mais également d'autre vis (non dépose des films de protection sur la face intérieure et arrachage approximatif des protections extérieures.

Le couvreur propose une solution mais ne nous transmet aucune preuve ou avis sur sa solution pour palier à cette erreur de pose (seul un fax de son fournisseur nous "attestant" que cela suffirait.)

nous souhaiterions faire la dépose et la remise en conformité de notre couverture ainsi que

l'annulation du lot Etanchéité de cet artisan sachant que nous n'avons pas versé d'acompte sur l'ensemble du devis signé.

comment faire? a ton le droit de refuser la pose?

Merci d'avance pour vos réponse